DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 JUIN 2014

Délibération n° 2014.06.165

Compte administratif 2013 - budget eau potable : affectation de l'excédent d'exploitation

LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 juin 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Isabelle FOSTAN à Marie-Hélène PIERRE, Xavier BONNEFONT à François ELIE, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Elisabeth LASBUGUES à Joël GUITTON, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Marie-Claude MONTEIL à André BONICHON, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Excusé(s) :

Absent(s) :

Isabelle FOSTAN, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2014

DELIBERATION N° 2014.06.165

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES	Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET EAU POTABLE : AFFECTATION DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION

Le résultat de la section d'exploitation
au titre de l'exercice 2013 s'élève à ..... 436 618,00 €
auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté ..... 500 000,00 €

TOTAL ..... 936 618,00 €

Conformément à l'instruction M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement, il convient, par délibération, d'affecter la totalité de cet excédent.

Je soumets donc à votre approbation l'affectation de ce résultat 2013 aux deux comptes suivants :

Compte 1064 : Réserves réglementées pour..... 1 005,00 €
Cette somme correspond à la plus value nette sur cession d'éléments d'actif.

Compte 1068 : Autres réserves pour ..... 435 613,00 €
Cette somme permettra :
- de couvrir le besoin de financement dégagé
par la section d'investissement : .....252 970,23 €
- de réaliser une dotation complémentaire en
réserve de .....182 642,77 €

Total compte 106 « Réserves » ..... 436 618,00 €

Ecritures reprises au budget supplémentaire 2014 en section d'investissement.

Compte 110 : Report à nouveau pour..... **500 000,00 €**
Ecriture reprise au budget supplémentaire 2014
en section d'exploitation
(Article 002 : Excédent antérieur)

TOTAL ..... 936 618,00 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 11 juin 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'affectation de l'excédent d'exploitation du compte administratif 2013 concernant le budget annexe eau potable, comme indiqué ci-dessus par le rapporteur, soit :

- Compte 1064 : Réserves réglementées pour ..... 1 005,00 €
- Compte 1068 : Autres réserves pour ..... 435 613,00 €
- Compte 110 : Report à nouveau pour ..... 500 000,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **04 juillet 2014**	**Affiché le :** **04 juillet 2014**